

PROCES VERBAL DU BUREAU
DU 24 SEPTEMBRE 2024 à 16h00
Approuvé en séance du bureau du 24 octobre 2024

Date de convocation : 18 septembre 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 24 septembre à seize heures, les membres du Bureau de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » dûment convoqués le 18 septembre 2024 se sont réunis dans le bureau de la présidente sous la présidence de Mme JACQUES Elisabeth.

PRESENTS : Mmes JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OKROGLIC Dominique et PIGNATEL Agnès et M. TRON Jean-Michel

EXCUSE : M. CAPEL Denis

Mme Elisabeth JACQUES procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.
Mme Hélène GARCIER-RICHAUD est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Projet « Réseau des Colporteurs » : Réponse à l'appel à initiatives de la DRAC « Tiers Lieu en PACA »
2. Projet « Mobilité - Transport à la demande » : Réponse à l'appel à projets de la Région SUD « Achat de matériel roulant pour favoriser le développement d'une mobilité locale fine dans les intercommunalités de la région PACA »
3. Questions diverses

Question n°1 : Projet « Réseau des Colporteurs » : Réponse à l'appel à initiatives de la DRAC « Tiers Lieu en PACA »

La CCVUSP souhaite redynamiser le « réseau des colporteurs » sur l'ensemble du territoire. Ce réseau de médiathèques s'est développé à compter de 2004 autour :

- D'un chef de file : médiathèque de Barcelonnette
- De 5 antennes : médiathèques de Jausiers, la Condamine-Châtelard, Méolans-Revel, le Lauzet-Ubaye et Ubaye Serre-Ponçon.

L'idée première de ce réseau est un maillage du territoire au service de la population.

Depuis 2021 et la suppression du poste d'animateur de réseau, les médiathèques fonctionnent indépendamment les unes des autres et ont dû réduire leurs horaires d'ouverture et par

conséquent leur offre culturelle. Le réseau en soi n'existe plus, les antennes restent actives grâce au seul soutien des communes et des bénévoles. Il a par ailleurs été demandé à la médiathèque de Barcelonnette de ne plus assurer les animations dans les antennes des autres communes, le temps nécessaire à cette mission ayant été considéré comme trop important.

Il est rappelé que la DRAC avait assuré à hauteur de 80% la prise en charge du poste d'animateur du réseau ainsi que l'achat du véhicule dédié, les 20% d'autofinancement étant répartis entre l'ensemble des communes dudit réseau. Il est souligné le fort mécontentement de la DRAC quant à cette situation, au regard de l'implication et de l'engagement qu'elle avait démontrés dans le projet.

Aujourd'hui, la CCVUSP, qui par ailleurs gère un réseau de musées et de fortifications, et les communes souhaitent redynamiser le réseau des colporteurs.

Dans le cadre du fonds d'innovation territoriale du Ministère de la Culture, la Direction régionale des affaires culturelles PACA publie un appel à initiatives « Tiers-Lieux en Provence Alpes Côte d'Azur » qui vise à :

- Favoriser l'ancrage territorial d'un tiers-lieu en renforçant les collaborations avec des équipes et/ou équipements culturels et accompagner la constitution de réseaux d'acteurs locaux,
- Encourager toute initiative combinant plusieurs usages à travers un partage de l'espace disponible,
- Permettre une diversification des activités et de l'offre de services des tiers-lieux existants par le renforcement de la présence d'artistes du spectacle vivant, des arts visuels, du livre ou du cinéma ainsi que de médiateurs de l'art et du patrimoine,
- Valoriser le croisement disciplinaire au sein de tiers-lieux afin de fédérer une communauté d'usagers engagés pour la vie culturelle du lieu dans lequel ils évoluent et favoriser ainsi le développement de projets innovants,
- Repérer des lieux d'apprentissage, d'initiation et de découverte par l'expérimentation,
- Encourager les initiatives culturelles au sein des tiers-lieux telles que des résidences d'artistes, de l'action culturelle et des expérimentations autour de la transition écologique et/ou numérique.

A cet effet, la Présidente a rencontré un représentant de la DRAC.

Il s'avère que cet appel à initiatives n'est pas, dans l'immédiat, le financement adapté au projet souhaité par la CCVUSP. En effet, dans cet appel à initiatives, la DRAC vient en soutien de l'animation du lieu (mise en place d'événements culturels et/ou artistiques, résidences d'artistes et d'auteurs, expositions ou représentations de troupes d'artistes...) et non de sa création. Or le projet de la CCVUSP doit commencer par la création des tiers-lieux.

Il convient d'entendre les « tiers-lieux » au sens large. Le volet culturel (lecture, art, peinture activités artistiques, expositions, muséographie) doit pouvoir côtoyer le volet social de cohésion et de partage ou encore l'accompagnement à la parentalité, les services publics portés par la Maison France Services, l'inclusion sociale. A titre d'exemple, une résidence de photographes pourrait être envisagée avec une exposition mais également des cours au collège et des cours du soir pour la population. De même, ces tiers-lieux pourraient être investis par les associations.

Ces tiers-lieux doivent être « polymorphes ».

Il est convenu de ne pas répondre dans l'immédiat à l'appel à initiatives de la Région, le projet devant tout d'abord être accompagné pour son émergence, notamment trouver les lieux pouvant accueillir les tiers-lieux sur les communes. Cette question n°1 de l'ordre du jour ne

donne donc pas lieu à une délibération.

Question n°2 : Projet « Mobilité - Transport à la demande » : Réponse à l'appel à projets de la Région SUD « Achat de matériel roulant pour favoriser le développement d'une mobilité locale fine dans les intercommunalités de la région PACA »

Dans le cadre de son appel à projets « *Achat de matériel roulant pour favoriser le développement d'une mobilité locale fine dans les intercommunalités de la région PACA* », la Région SUD PACA mobilise des fonds pour financer des études en lien avec la mobilité des populations.

Consciente que la problématique de la mobilité et des transports représente un frein pour qui habite ou souhaite habiter en montagne, la CCVUSP souhaite lancer une étude sur ce sujet et cibler les besoins des personnes sur son territoire. Le projet est de pouvoir acquérir un bus pour plusieurs usages, le premier d'entre eux étant le transport social. En effet, dans le cadre de ses compétences, la CCVUSP a mis en place des services à disposition de la population (type : services dispensés par la Maison France Services), il convient désormais d'aider les personnes à se déplacer vers lesdits services.

Il est indiqué que l'ensemble des communes a des besoins en la matière, tant les communes excentrées de la commune-centre Barcelonnette que celles qui lui sont proches.

Au regard de l'appel à projets, il est précisé qu'une fiche-projet est en cours d'élaboration et qu'une réunion de lancement de l'étude peut être prévue fin octobre.

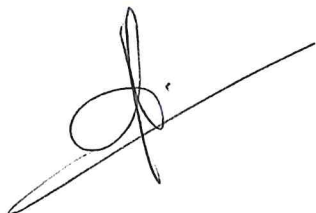
La question relative à la réponse à l'appel à projets est mise au vote.

Aucune remarque n'étant émise, Madame la Présidente procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Concernant la délibération du conseil communautaire à venir portant sur la délégation partielle de la Région SUD PACA en faveur de la CCVUSP en matière mobilité locale, les membres du Bureau conseillent d'étudier ladite mobilité locale au regard des navettes touristiques certes, mais également des navettes intersaisons et celles à la demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.

La secrétaire de séance,
Mme Hélène GARCIER-RICHAUD



La Présidente,
Mme Elisabeth JACQUES.

